

# Plan du Parc naturel régional du Perche 2010 - 2022

## Legende du Parc

Voir notice du Plan du Parc dans le texte de la Charte

## Grande orientation n°1 Faire des patrimoines du Perche des atouts pour aujourd'hui et pour les générations futures

Trois grands types d'espaces pour la nature et les paysages caractérisent le Plan du Parc. Ces grands types d'espaces constituent avec leurs orientations de gestion, la toile de fond du Plan du Parc.

- Améliorer les performances environnementales des espaces de culture pour la préservation qualitative et quantitative de la ressource en eau et leur valorisation paysagère
- Préserver impérativement les prairies et le bocage, éléments essentiels à la biodiversité du Perche, et qui constituent l'essence même de son identité paysagère
- Préserver et enrichir la biodiversité des forêts et des espaces boisés, ainsi que leur attractivité paysagère

### I - Agrir pour la biodiversité

A) Préserver le cœur de nature du Parc, dans une démarche dynamique :

- 1) Réussir en partenariat la gestion écologique des milieux naturels de référence du Parc :

- Sties Natura 2000 (Directive Habitats)
- Forêts, étangs et tourbières du Haut-Perche
- Arc forestier du Perche d'Eure-et-Loir
- Carrière colonnaires du Perche d'Eure-et-Loir
- Bois et coteaux calcaires sous Bellême
- Bois et coteaux calcaires à l'ouest de Montargne-au-Perche (hors Parc)
- Carrière de la Mansonnivère
- Carrière de Loissail
- Sties Natura 2000 (Directive Oiseaux) : Forêt et étangs du Perche (Zone de Protection Spéciale)
- Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNI-EFF) de type 1
- Arrêté de protection de biotope du bassin versant de la Corbiome
- Sties préservés par le département de l'Orne au titre des Espaces Naturels Sensibles (ENS)
- Reserves Naturelles Régionales

2) Protéger les milieux naturels d'intérêt patrimonial :

- réseau hydrographique du Parc
- zones humides
- coteaux calcaires

3) Protéger les habitats des espèces animales et végétales d'intérêt patrimonial :

- lampiroles : cours d'eau
- chouette chevêche : bocage, vergers
- famille des pics : forêts, espaces boisés
- écresse à pattes blanches : cours d'eau
- Bûleau nageant : étangs
- perdrix rouge : cultures
- chauves-souris : cavités, forêts, constructions
- orchis singe : coteaux calcaires
- gentiane pneumonanthe : landes humides

B) Conforter la fonctionnalité des corridors et des réseaux écologiques

- Conforter les corridors et les réseaux écologiques, essentiels à la circulation des espèces et aux liaisons entre les milieux naturels

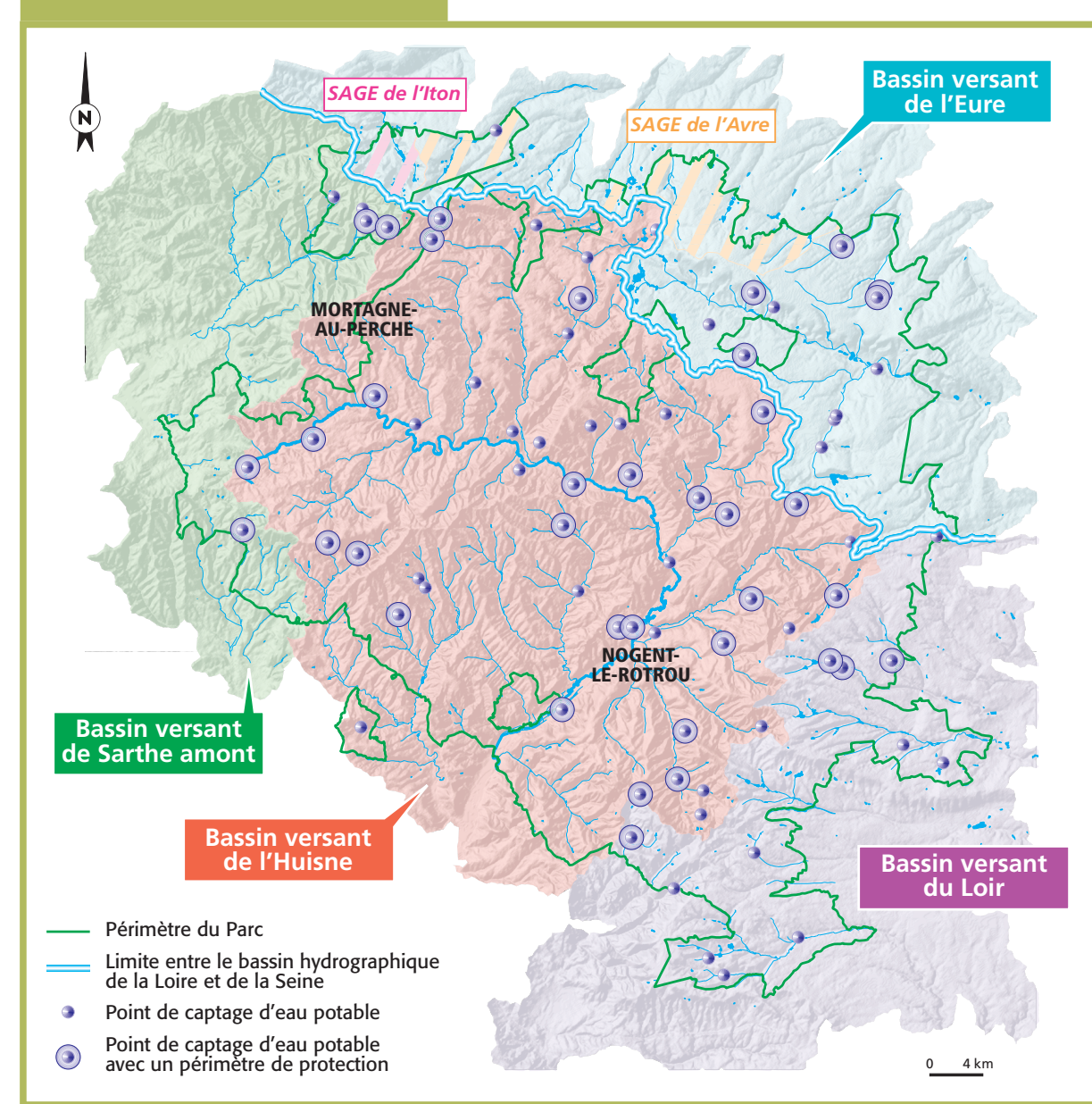
### II - Protéger la ressource en eau

- 1) Préparer et mettre en œuvre la préservation et la gestion de la ressource en eau des quatre bassins versants du Parc : Huais, Loir, Sarthe amont (dété de bassin hydrographique de la Loire - Contrat de projet interrégional pour la Loire), Eure (bassin hydrographique de la Seine), Anjou avec les SAGE correspondants
- 2) Préserver et reconquérir la qualité des cours d'eau dans l'objectif de bonne qualité des eaux
- 3) Mettre en place les dispositifs de protection des captages d'eau potable et de leur bassin d'alimentation
- 4) Préserver les zones sensibles pour la qualité des eaux souterraines
- 5) Réduire la vulnérabilité aux crues par une gestion environnementale adaptée aux types de bassin

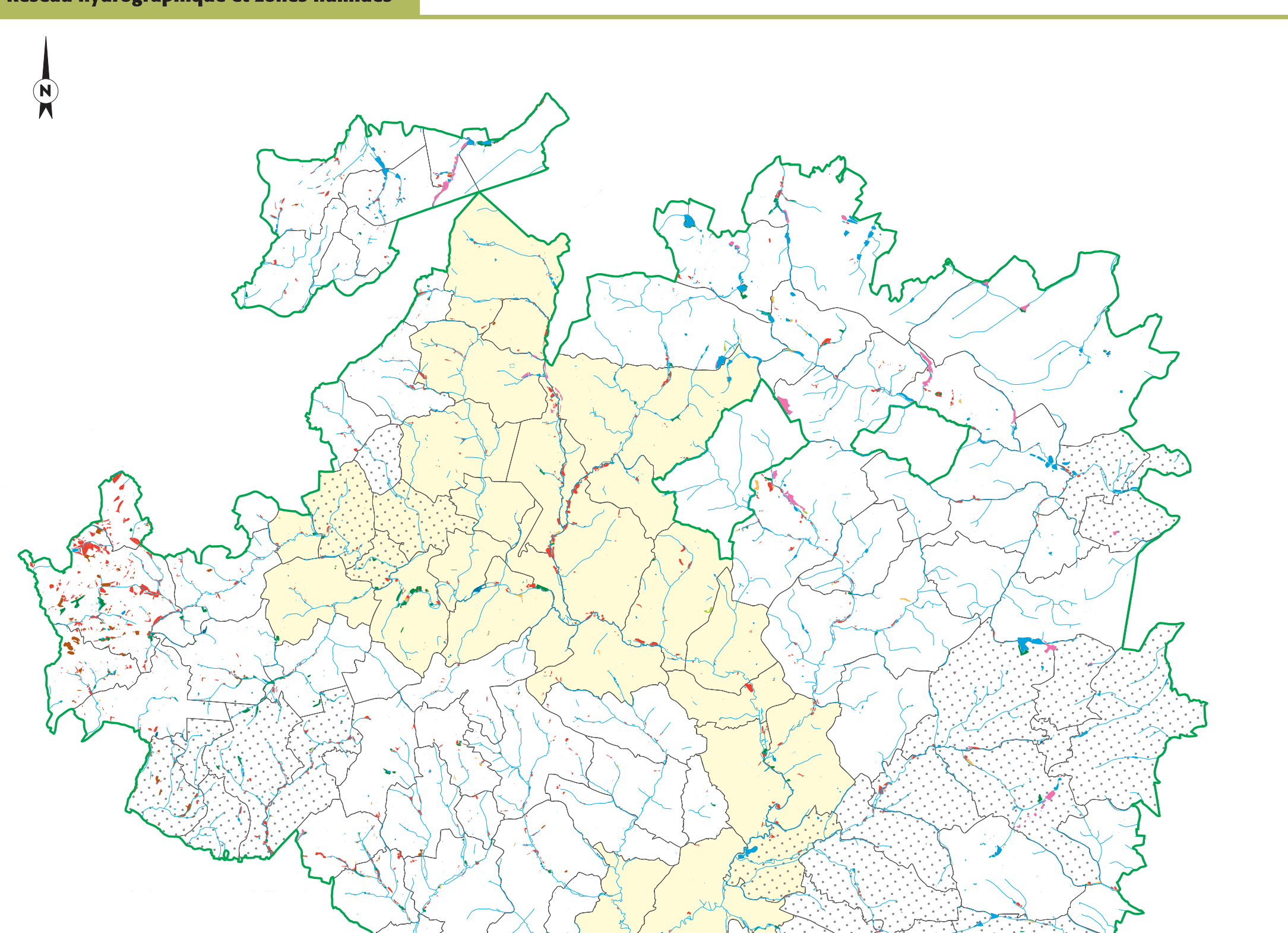
### III - Préserver la qualité paysagère du Perche et son cadre de vie

- 1) Mettre en œuvre une gestion paysagère concertée des entités de paysage du Parc
  - 2) Ecarter la création ou l'extension de carrières dans les entités de paysage de vallées (9 entités concernées, voir articles 4.1 et 4.3 de la Charte)
  - 3) Agir pour la reconquête bocagère et la préservation du maillage des haies
  - 4) Préserver les axes de circulation majeurs pour la perception de la qualité des paysages du Perche
  - 5) Valoriser les stations de lecture des paysages
  - 6) Assurer la qualité paysagère des entités du Parc
  - 7) Constituer un maillage de bourgs et villages de référence
- 2) Préserver le cadre de vie des habitants, prévenir les risques et les nuisances :
- risques naturels (PPRI), plans de sauvegarde
  - risques et nuisances industrielles (SEVESO, CET, CLIS...)

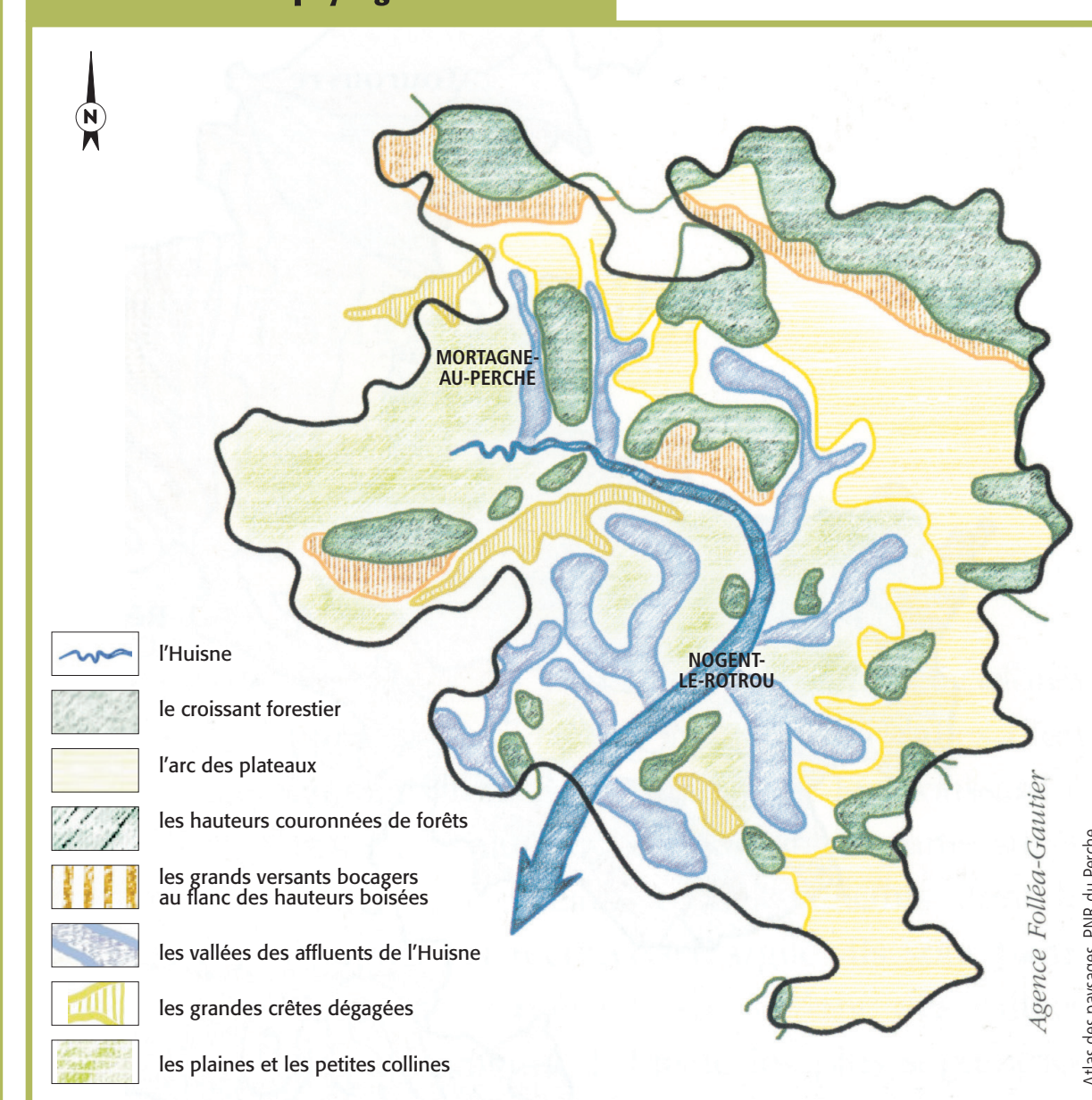
### Carte thématique 2 : Bassins versants et SAGE



### Carte thématique 1 : Réseau hydrographique et zones humides



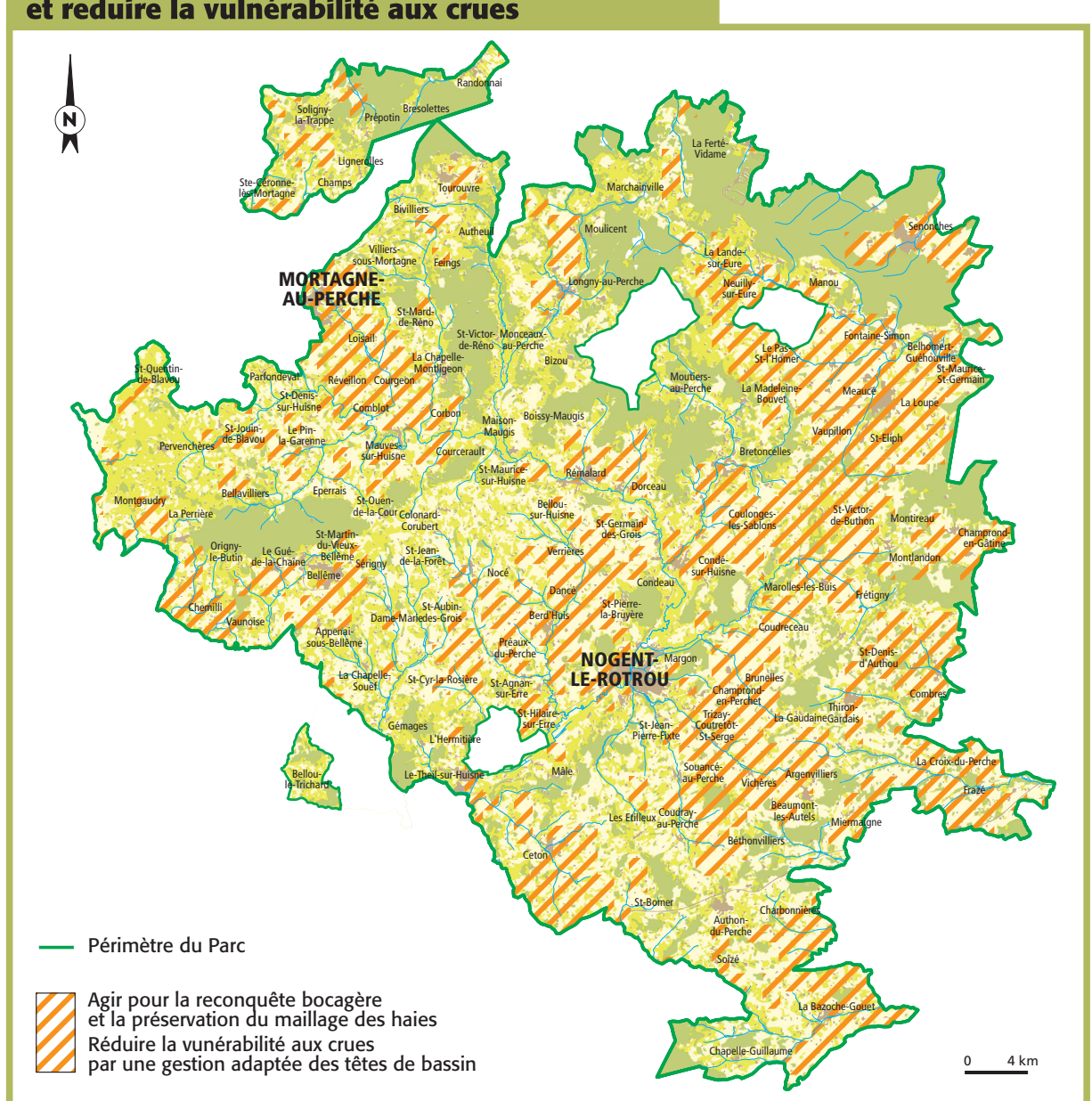
### Carte thématique 3 : Structuration des paysages du Perche



### Carte thématique 4 : Entités de paysage



### Carte thématique 5 : Reconquérir et préserver le maillage des haies et réduire la vulnérabilité aux crues

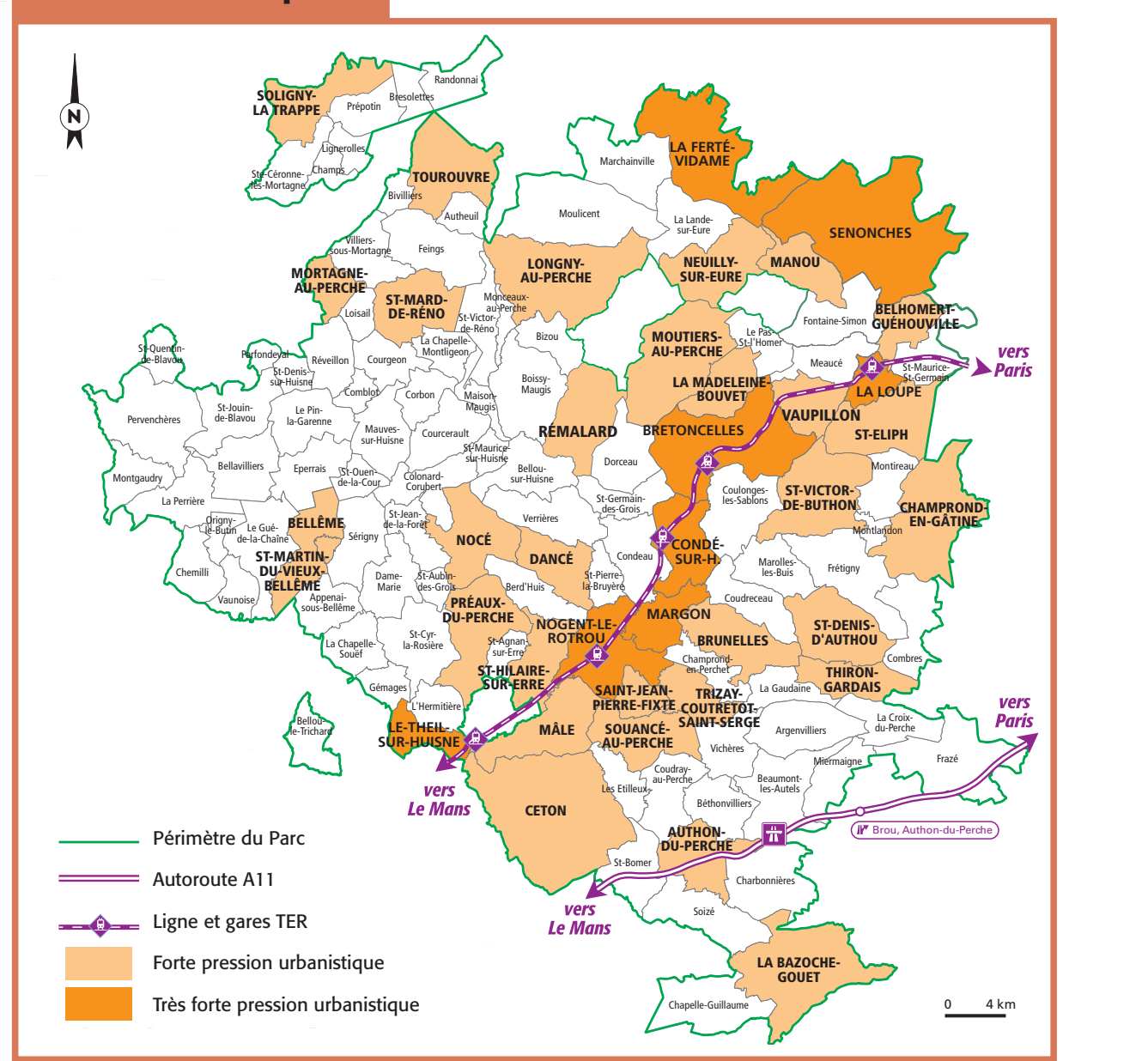


## Grande orientation n°2 Faire de l'investissement environnemental le moteur du projet de développement durable pour le Perche

I - Conduire une gestion durable de l'espace et agir pour la qualité de la construction dans le Perche

- 1) Généraliser les documents d'urbanisme pour les communes et leurs groupements, sur des objectifs d'urbanisme durable
- 2) Conduire une politique d'urbanisme active pour les espaces à forte pression de construction

### Carte thématique 6 : Pression urbanistique



## Grande orientation n°3 Agrir dans la cohérence pour préparer l'avenir avec les habitants et les acteurs du Perche

1) Rapprocher les habitants et les acteurs du Perche. Encourager la participation pour la mise en œuvre de la Charte

- salles de spectacles éphémères
- cinémas

4) Prendre en compte la dimension interrégionale du Perche, renforcer le rôle du Parc pour la cohérence des aménagements et des actions

5) Développer les échanges et les actions entre le Parc, les communes, les communautés de communes et les Pays, pour une politique cohérente d'aménagement du Perche

6) Préserver et valoriser les dessertes du Perche :

- lignes de chemin de fer Paris-La Mans
- cinq gares (3 dans l'Orne et 2 en Eure-et-Loir)

7) Valoriser le Parc dans son environnement géographique interrégional, affirmer l'identité et l'attractivité du Perche : patrimoine du PNR, régions, départements, réseaux routier, sous-préfectures, villes-pairaines, universités et localisation des autres Parcs de Basse-Normandie et du Centre

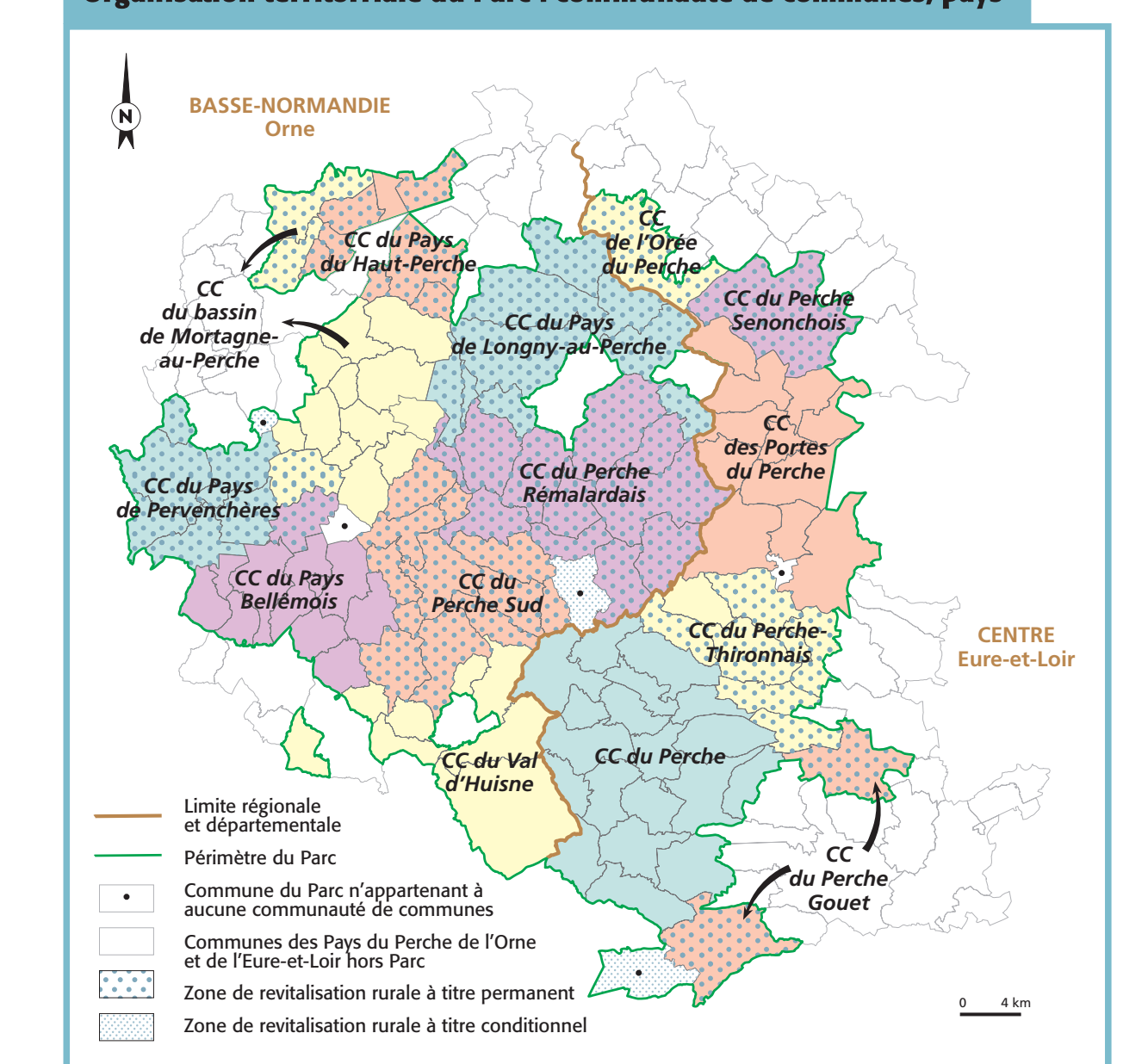
## II - Promouvoir l'agriculture et la forêt, ressources d'avenir pour le Perche, piliers du développement durable

- 1) Mettre en œuvre avec les agriculteurs le projet agricole territorial pour le Perche
- 2) Soutenir les actions en faveur de l'élevage et pour le maintien des prairies
- 3) Faciliter les mesures agro-environnementales et généraliser les pratiques respectueuses de l'environnement pour les espaces de culture
- 4) Préserver le tissu agricole dans les secteurs fragilisés
- 5) Encourager la transformation des producteurs du secteur agro-alimentaire, soutenir les productions de qualité et identifier du Perche :
  - activités agro-alimentaires
  - marchés d'importance régionale
- 6) Soutenir l'élevage du cheval percheron dans le Perche, berceau de la race
- 7) Préparer en concertation une Charte Forestière de Territoire pour l'ensemble de la filière forêt et bois du Perche
- 8) Structurer la filière bois-énergie du Perche

## III - Promouvoir un tourisme de Parc, vecteur de développement durable

- 1) Consolider le réseau des sites touristiques de découverte des patrimoines du Perche
- 2) Optimiser le dispositif territorial d'accueil et d'information touristique
- 3) Accompagner les projets d'équipements touristiques majeurs :
  - itinéraire Paris-La Mont-Saint-Michel :
  - "Voie verte" Conde-sur-Huisne/Margon
  - itinéraire en cours de définition Perche d'Eure-et-Loir
  - site Huttopia - Senonches

### Carte thématique 7 : Organisation territoriale du Parc : communautés de communes, pays



Sources : Agences de l'Eau Loire-Bretagne et Seine-Normandie - Agence Folia-Gautier ASTER - BD Parcellier, 2002 - BD Topo® IGN, 2004  
Conseils Généraux de l'Orne et de l'Eure-et-Loir - BD ABIS IGN, 2002  
DDAF de l'Orne et de l'Eure-et-Loir - DDE de l'Orne et de l'Eure-et-Loir  
DIREN Basse-Normandie et Centre - GDNH - PNR du Perche, 2007  
extraits sous licence IGN BD TOPO et BD ALTI®  
© IGN - 2010 - Autorisation n°43-10028

Réalisation : **Antoine Caronnet** / **Cartographie** Juin 2010

# Plan du Parc naturel régional du Perche 2010-2022

**Projet pour le territoire (extrait de la Charte - préambule)**  
Le projet pour le Perche qui propose la Charte du Parc vise à constituer un véritable territoire de référence et identifié comme tel, par l'action qualitative et les démarches d'excellence. Ce projet s'applique pour l'ensemble des domaines de l'environnement, de la gestion de l'espace et pour les activités liées aux champs d'intervention de la Charte. Cette ambition, qui prend en compte toutes les potentialités et les atouts du territoire, a vocation à fédérer les acteurs du Perche pour un développement durable de référence, avec et pour les habitants.

**Cette Charte repose sur trois grandes orientations :**

- Faire des patrimoines du Perche des atouts pour aujourd'hui et pour les générations futures.
- Faire de l'investissement environnemental le moteur du projet de développement durable pour le Perche.
- Agir dans la cohérence pour préparer l'avenir avec les habitants et les acteurs du Perche.

**Le Parc en quelques chiffres :**  
Communes du Parc : 83 dans l'Orne et 43 en Eure-et-Loir  
Population totale au 1<sup>er</sup> janvier 2010 (INSEE) : 79 541 habitants  
Superficie : 194 403 ha  
Densité : 40 hab./km<sup>2</sup>  
Prairies : 25 %  
Cultures : 47 %  
Forêts : 22 %

**Les communes du Parc :**  
Appen-sous-Bellême, Argenville, Autheu, Authou-du-Perche, Beaumont-les-Autels, Belhomet-Guehoulle, Bellavillers, Bellême, Belouze-Trichard, Belouze-Huisne, Berchies, Bethonvillers, Billières, Broze, Baisy-Huisne, Bresolles, Brunelles, Brunelles, Ceton, Champfond-en-Gâtine, Champfond-en-Perche, Champe, Chapelle-Guillaume, Charbonnières, Chemill, Colnard-Corbeil, Combill, Combes, Condeau, Combe-sur-Huisne, Corbon, Courduy-sur-Perche, Coudreaux, Coulombes-les-Sablons, Courcival, Courgeon, Dame-Marie, Danche, Dorceau, Eperais, Feings, Fontaine-Simon, Fraze, Frétilly, Gémages, L'Herminière, La Bazoches-Gouff, La Chapelle-Montignon, La Chapelle-Souff, La Croix-du-Perche, La Ferté-Vidame, La Gaudaine, La Lande-sur-Eure, La Loupe, La Madeline-Bouvet, La Perrière, Le Guai-de-Château, Le Pas-Saint-Homer, Le Pas-Saint-Homer, Le Thail-sur-Huisne, Les Etelles, Ligierolles, Loissail, Longny-sur-Perche, Maison-Maugis, Mâle, Marou, Marchandville, Margon, Marolles-les-Buis, Mauves-sur-Huisne, Meaucé, Miernagné, Monceaux-sur-Perche, Montargny, Montreuil, Montandon, Montargne-au-Perche, Moutiers-sur-Perche, Neully-sur-Eure, Nocé, Nogent-le-Rotrou, Origny-le-Butin, Parfondval, Pervenchères, Préaux-du-Perche, Préopin, Randonnai, Rimard, Réveillon, Saint-Agnan-sur-Ere, Saint-Aubin-des-Croix, Saint-Cyr-la-Rosière, Saint-Denis-sur-Huisne, Saint-Germain-des-Gros, Saint-Hilaire-sur-Ere, Saint-Jean-de-la-Bruyère, Saint-Jean-Pierre-Fixte, Saint-Martin-du-Vieux-Bellême, Saint-Maurice-sur-Huisne, Saint-Elph, Saint-Jean-Pierre-Fixte, Saint-Maurice-Saint-Germain, Saint-Ouen-de-la-Cour, Saint-Quentin-de-Blavou, Saint-Victor-de-Buthon, Senonches, Sérengy, Sully-la-Trippe, Souce-sur-Perche, Thury-Gardais, Tourouvre, Trizay-Coutrot-Saint-Serge, Vauvoise, Vaupillon, Verrières, Vichères, Villiers-sous-Montargny.

### Carte thématique 8 : Le Parc dans son environnement géographique interrégional

